

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH)

Rapport annuel
2019-2020



Premier's Council on Disabilities

Conseil du Premier ministre
pour les personnes handicapées

Rapport annuel 2019-2020

Publié par :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH)
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 9M9
Canada

Couverture :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Photocomposition :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Imprimerie et reliure :

Services d'impression du GNB

Coordonnées

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

250, rue King, bureau 140

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 9M9

Téléphone : 506-444-3000

Sans frais (au Nouveau-Brunswick) : 1-800-442-4412

Télécopieur : 506-444-3001

Courriel : pcd@gnb.ca

Site Web : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/cpmcph.html>

ISBN 978-1-4605-2695-8 (version bilingue imprimée)

ISBN 978-1-4605-2696-5 (version anglaise en ligne)

ISBN 978-1-4605-2697-2 (version française en ligne)

ISSN 0825-8201

Septembre 2021 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

| Section | Page # |
|--|---------------|
| Message du président et de la directrice générale, 2019-2020 | 1 |
| Membres du Conseil, 2019-2020 | 2 |
| Personnel du CPMPH, 2019-2020 | 2 |
| Mandat | 3 |
| Faits saillants, 2019-2020 | 5 |
| Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, 26 mai au 1 ^{er} juin 2019 – <i>Meilleur ensemble!</i> | 5 |
| Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies, 3 décembre 2019 | 6 |
| Réunions du conseil d'administration du CPMCH | 6 |
| Clients | 7 |
| Réunions, présentations du CPMPH, collaboration avec le gouvernement | 7 |
| Réunions, présentations du CPMPH, collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif | 9 |
| Comités et groupes de travail 2019-2020 | 10 |
| Langues officielles | 11 |
| États financiers | 12 |

Septembre 2021

L'honorable Blaine Higgs
Premier ministre
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink that reads "Randy Dickinson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Randy Dickinson
Président

Message du président et de la directrice générale

Nous sommes heureux de déposer le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées de 2019-2020.

Les demandes d'information, de services de navigation et d'assistance formulées auprès du CPMPH continuent d'augmenter chaque année, à mesure que le nombre de personnes handicapées et de personnes âgées s'accroît au Nouveau-Brunswick.

La mission du CPMPH repose sur l'énoncé suivant : « Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées ».

Le CPMPH a encore été très occupé cette année, et il continue de faire de la sensibilisation et de formuler des recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue d'éliminer les obstacles qui se dressent devant les personnes handicapées. Dans l'optique de faire progresser ces dossiers, le CPMPH travaille étroitement avec les personnes handicapées, leurs familles, les services professionnels, les organismes communautaires et tous les ordres de gouvernement.

Parmi les faits saillants de cette année, mentionnons la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, au Nouveau-Brunswick; l'organisation d'un événement marquant la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies; et le lancement d'un large processus de consultation pour créer un nouveau plan d'action pour les personnes handicapées, intitulé *Plan d'action du Nouveau-Brunswick pour les personnes ayant un handicap : une voie responsable vers l'égalité des chances!* Ce plan d'action énumère un certain nombre de secteurs de préoccupation prioritaires pour les personnes handicapées.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres et tout le personnel du CPMPH, qui mettent leur savoir-faire et leur passion au profit du travail du Conseil.



Randy Dickinson
Le président

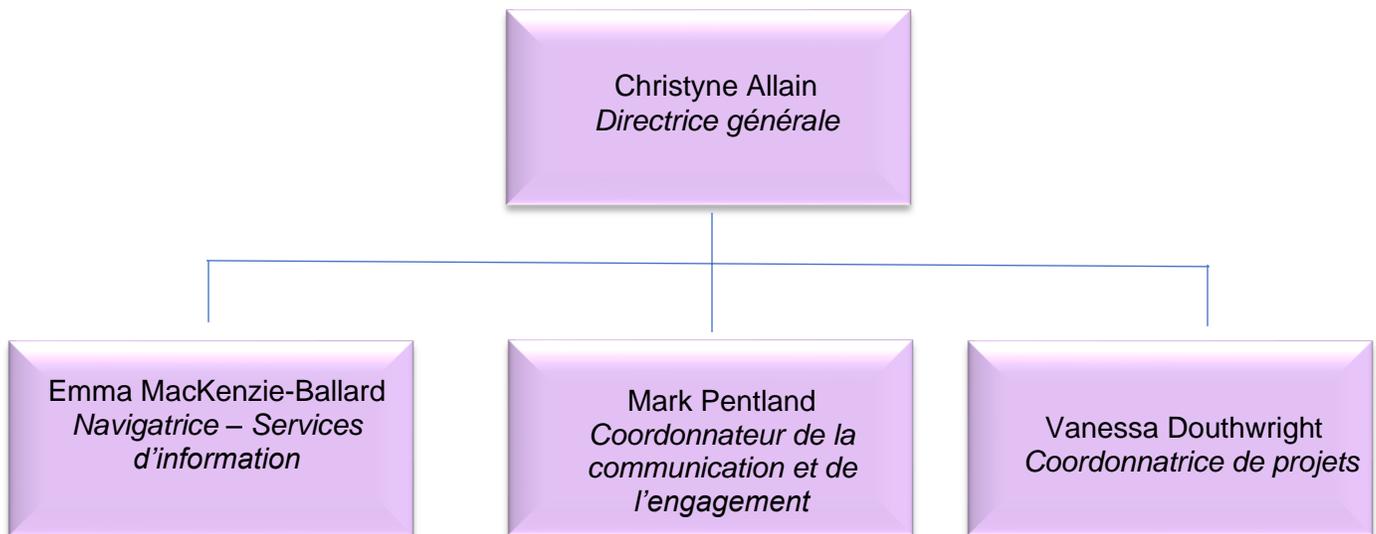


Christyne Allain
La directrice générale

Membres du CPMPH, 2019-2020

| | |
|-----------------------|--|
| Randy Dickinson | Président |
| Sam Harrison | Représentant régional (région de Moncton) |
| Kailah Winter Smith | Représentante d'un organisme provincial |
| Patrick Losier | Représentant du public en général |
| Christine Evans | Représentante régionale (région de Saint John) |
| Nick Taggart | Représentant régional (région de Fredericton) |
| Linda Ferrier | Représentante du public en général |
| Marc LeBlanc | Représentant régional (région de Bathurst) |
| Michel George | Représentant régional (région de Saint John) |
| Angèle Collette | Représentante régionale (région de Moncton) |
| Michèle Ouellette | Représentant régional (région d'Edmundston) |
| Annie Chiasson Doiron | Représentante d'un organisme provincial |
| Grégory Zed | Représentant régional (région de Rothesay) |

Personnel du CPMPH, 2019-2020



En outre, veuillez noter que les personnes suivantes ont fait partie du personnel du CPMPH pendant une partie de 2019-2020 :

Robyn Murphy..... Coordonnatrice de projets

Vanessa Douthwright..... Navigatrice – Services d’information

Vision d’avenir : *Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.*

Mission : Nous offrons un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

À cette fin :

- nous appuyons de vive voix la participation de l’ensemble de la communauté et lui servons de modèle;
- nous fournissons des recherches, des conseils et une orientation au premier ministre et au gouvernement;
- nous éduquons et sensibilisons le public aux droits, aux habiletés et aux valeurs des personnes;
- nous bâtissons des partenariats et des réseaux stratégiques;
- nous facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux soignants, aux professionnels et aux collectivités.

Les cinq (5) objectifs du CPMPH sont fondés sur une capacité accrue, un rôle plus clair et une meilleure sensibilisation à l’égard du CPMPH. En s’appuyant sur ces objectifs, le CPMPH pourra apporter des changements constructifs pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, et il pourra ainsi remplir son mandat et sa mission tout en suivant sa vision d’avenir pour le Nouveau-Brunswick. Le CPMPH a travaillé à déterminer quelles ressources lui seront nécessaires pour concrétiser sa vision d’avenir et accomplir sa mission, et à définir des stratégies qu’il pourra mettre en œuvre dans l’immédiat.

Mandat

Le CPMPH est un organisme de consultation, d’étude et d’échange d’information. Il a été créé pour conseiller le gouvernement provincial sur des questions relatives à la condition des personnes handicapées. Le CPMPH relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Lors d’une importante conférence provinciale, tenue à l’automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes offrant des services aux personnes handicapées et des

représentants du gouvernement, il a été décidé qu'il fallait un organisme permanent pour maintenir l'élan engendré par l'Année internationale des personnes handicapées.

La résolution unanime de la conférence a donné lieu à la rédaction et à l'adoption d'une loi provinciale créant le CPMPH, en 1982.

La Loi créant le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées précise que le Conseil doit :

- conseiller le ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées;
- présenter au gouvernement et au public des questions d'intérêt pour les personnes handicapées;
- promouvoir :
 - la prévention des situations causant un handicap;
 - les possibilités d'emploi des personnes handicapées;
 - l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes à propos de la condition des personnes handicapées;
- entreprendre des recherches sur toute question concernant la condition des personnes handicapées et recommander des sujets d'étude dont pourraient se charger les gouvernements, les organisations bénévoles, les entreprises privées et les universités;
- recommander des programmes concernant la condition des personnes handicapées;
- se concerter et collaborer avec des organismes gouvernementaux, organisations bénévoles, entreprises privées, universités et particuliers, et les saisir de toute question ayant une incidence pour les personnes handicapées;
- créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil;
- proposer des mesures législatives, des politiques et des pratiques destinées à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publier les rapports, études ou recommandations qu'il juge nécessaires.

Faits saillants, 2019-2020

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH), 26 mai au 1^{er} juin 2019 – *Meilleur ensemble!*

La semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées est organisée, chaque année, pour mener une campagne stratégique de sensibilisation du public, afin de promouvoir une amélioration des soutiens offerts aux personnes handicapées, et ce, quel que soit le type de leur handicap et quel que soit leur âge. La campagne de cette année comprenait plusieurs événements, notamment un sommet et des ateliers pour les intervenants du secteur touchant les personnes handicapées; des annonces, des communiqués de presse et des affiches diffusés dans les médias sociaux, à la radio et dans le cadre du service public, pour promouvoir la SSSPH lors d'événements organisés dans de nombreuses écoles et de nombreuses collectivités du Nouveau-Brunswick.

La SSSPH repose en grande partie sur la collaboration du personnel et des bénévoles de la Neil Squire Society qui travaillent avec le CPMPH pour en organiser les nombreuses activités. Les activités de cette année comprenaient un événement de lancement tenu le 25 mai à Edmundston et coorganisé par le CHIC (Collectif hôte de l'inclusion communautaire); le petit-déjeuner annuel avec les hauts fonctionnaires du 28 mai, à Fredericton; des activités, des présentations et des ateliers variés liés au handicap, organisés partout au Nouveau-Brunswick, afin de recueillir les commentaires des intervenants du secteur touchant les personnes handicapées; ainsi que le défi annuel provincial « Marche et roule ».

À l'occasion de la SSSPH 2019, Amond McKenna s'est vu décerner la bourse d'études Randy-Dickinson. D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est remise annuellement à une étudiante ou à un étudiant du Nouveau-Brunswick, vivant avec un handicap, qui étudie dans un programme reconnu d'un établissement d'enseignement postsecondaire provincial.

Christine Duguay, gérante d'un dépanneur Esso à Cap-Pelé, a reçu le Prix de reconnaissance de l'employeur du Conseil pour l'embauche d'étudiants ayant une déficience intellectuelle et pour sa participation active à des collectes de fonds dans sa collectivité. La D^{re} Kanza Hashmat, une médecin pakistanaise, a reçu le Prix provincial pour avoir fait preuve d'un dévouement indéfectible à la cause de l'inclusion dans sa collectivité. Elle travaille avec les familles des nouveaux arrivants, en particulier celles dont des membres font face à divers types et divers degrés de handicap. Elle est une fervente partisane de la sensibilisation à l'autisme et elle termine une thèse de maîtrise sur ce sujet.

Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies, 3 décembre 2019

Chaque année, le CPMPH organise un événement, le 3 décembre, pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies.

La Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée, pour la première fois, en 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Au fil des années, des événements ont été organisés dans le monde entier pour encourager la population, les organisations, les gouvernements et les sociétés à mettre l'accent sur les enjeux liés à l'intégration des personnes handicapées et sur les mesures nécessaires pour favoriser une meilleure équité.

L'événement de cette année a eu lieu à l'hôtel Delta à Fredericton. Les conférenciers invités pour la journée comprenaient le président du CPMPH, Randy Dickinson, et Chad Leaman de la Neil Squire Society. Les discours ont été suivis d'une séance technique de construction de dispositifs « sip-and-puff » (contacteur au souffle) dont il a ensuite été fait don, à des personnes handicapées, pour qu'elles puissent les utiliser.

Réunions du conseil d'administration du CPMCH

Au cours de la période 2019-2020, le Conseil a tenu des réunions trimestrielles où il a été question de divers sujets relatifs aux personnes handicapées, notamment :

- la constitution et le renforcement de partenariats à l'échelle de la province;
- l'accès à des équipements de loisirs dans différentes régions de la province;
- les enjeux entourant le système éducatif;
- un projet pilote de programme d'équipement neuf par le ministère du Développement social;
- une analyse du contexte;
- le manque de financement pour les prothèses auditives;
- les problèmes de santé mentale;
- un point sur la langue utilisée;
- les projets vidéo de biographie des membres du Conseil;
- le travail aux côtés du Conseil de la santé;
- la promotion du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI);
- le Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées;
- le partenariat avec la Neil Squire Society;
- la SSSPH;
- la vie autonome;
- Élections Canada;
- la collaboration avec l'ASSENB;
- la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies;
- les prestations d'invalidité;
- un examen provincial et territorial des législations sur l'accessibilité au Canada;
- le processus de prêt étudiant;

- les soins de longue durée et les services de soutien;
- le rapport sur l'autisme;
- les médias sociaux.

Clients

Cette année, le personnel a répondu à plusieurs demandes provenant de personnes handicapées, de parents, d'enseignants, de professionnels de la réadaptation et de défenseurs des droits. Ces demandes ont été reçues principalement par téléphone et par courrier électronique, mais aussi lors de rencontres en personne. Le plus grand pourcentage de demandes provenait de personnes vivant avec un handicap ou de membres de leur famille immédiate. Le personnel du CPMPH a principalement aidé les clients à trouver les programmes et les services appropriés pour répondre à leurs besoins.

Le CPMPH dispose également de répertoires en ligne qui comprennent les programmes et les services offerts aux personnes handicapées. Les nombreuses catégories incluent, entre autres, les sports, les loisirs et les ressources connexes, les services de transport, les programmes d'adaptation des véhicules et les aides financières.

Réunions, présentations du CPMPH et collaboration avec le gouvernement

- *Cabinet du premier ministre*
 - Préparation et envoi, au premier ministre et à tous les députés de l'Assemblée législative, d'un mémoire concernant une loi sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick, ainsi que d'une proposition séparée de prestations pour les personnes handicapées
 - Réunions de comités pour le Comité consultatif des personnes handicapées (CCPH)
- *Ministère du Développement social*
 - Rencontre entre deux membres du personnel, un client et son équipe du ministère du Développement social (DS), pour examiner le rôle du CPMPH dans son plan d'intervention
 - Rencontre entre DS et EPFT portant sur les activités et les ressources actuelles du Conseil
 - Rencontre avec une conseillère principale en politique du ministère du Développement social pour l'informer des activités du Conseil et des obstacles que rencontrent les personnes handicapées

- *Éducation postsecondaire, Formation et Travail*
 - Séance d'information sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
 - Rencontre avec EPFT concernant les plans d'action du Conseil
 - Participation à trois réunions du groupe de travail interministériel sur le sous-comité de recherche et de politique de lutte contre la pauvreté
 - Rencontre avec EPFT pour faire le point sur les priorités et les activités actuelles
 - Rencontre avec EPFT et DS concernant la représentation du Nouveau-Brunswick dans les comités aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
 - Demande d'un examen provincial des lois sur l'accessibilité au Canada
 - Participation à une réunion du groupe de travail interministériel sur le sous-comité de recherche et de politique de lutte contre la pauvreté
 - Commentaires à propos de l'ébauche des recommandations à formuler au groupe de travail du sous-ministre adjoint (SMA)
 - Préparation de la rétroaction concernant la réforme des services d'aide à l'emploi (SAE) et rencontre avec la coordinatrice du projet dans le cadre du processus de consultation

- *Ministère du Développement de l'énergie et des ressources*
 - Traitement des demandes de carte pour chasseur handicapé

- *Ministère de la Santé*
 - Participation à une rencontre du Comité consultatif sur les services à la santé mentale

- *Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*
 - Comité de remaniement du Programme amélioré des travailleurs de soutien
 - Comité mixte sur la santé et la sécurité de Place 2000
 - Comité du mieux-être de Place 2000
 - Participation au Sommet sur l'éducation à Fredericton
 - Rencontre entre le président, la directrice générale et le ministre de l'Éducation, Dominic Cardy
 - Rencontre entre le ministère de l'Éducation et le secteur francophone, pour formuler des commentaires sur les obstacles que rencontrent les étudiants handicapés
 - Préparation d'une réponse au livre vert sur l'éducation

- *Ministère des Finances et du Conseil du Trésor*
 - Participation à une réunion sur la stratégie du personnel employé du gouvernement (Ressources humaines) – Exercice d'image de marque portant sur les communications internes
 - Formation d'appoint sur Oracle
 - Tout le personnel a terminé les modules d'apprentissage électronique du GNB.

- *Bureau du Conseil exécutif*
 - Communication continue sur le poste vacant du Conseil
- *Transports et Infrastructure*
 - *Travail en cours pour la réorganisation et l'amélioration de la disposition des espaces de bureau du CPMPH*
- *Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick*
 - Participation à la remise du Prix des droits de la personne
 - Préparation d'une lettre aux ressources humaines, expliquant le rôle et le mandat du Conseil
- *Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick*
 - Préparation de leur présentation à la réunion du Conseil en septembre
- *Gouvernement fédéral, provinces et territoires*
 - Rencontre sur le REEI avec un représentant fédéral

Réunions, présentations du CPMPH et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif

- La Fredericton Trails Coalition
 - Participation à trois réunions du conseil d'administration et déplacement sur un sentier pour y constater les problèmes d'accès; participation à une réunion avec le service Parcs et arbres de la ville de Fredericton, pour examiner la sécurité et les problèmes d'accès sur les sentiers
- Projet du collège Renaissance
 - Cours de résolution de problèmes communautaires. Les étudiants ont travaillé sur des initiatives de communication et d'engagement.
- Rencontres avec la Neil Squire Society pour évoquer d'éventuels partenariats et un projet
- Rencontre avec la directrice générale de l'Association canadienne pour la santé mentale
- Rencontres avec une personne handicapée, dans le cadre de la consultation pour le nouveau Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées
- Rencontre avec la présidente de la Société canadienne de la sclérose latérale amyotrophique (SLA Canada), pour aborder les obstacles auxquels font face ses clients
- Participation à la Conférence de deux jours sur l'autisme des provinces de l'Atlantique, à Fredericton
- Participation à une présentation du Centre du troisième âge
- La Fredericton Trails Coalition a rejoint le Comité sur l'accessibilité et la mobilité, a participé à une réunion du Conseil et s'est rendue sur un sentier pour en constater les problèmes d'accès.

- Différentes réunions avec les organisations suivantes, pour discuter des priorités actuelles du Conseil et pour recueillir des commentaires sur les défis et les obstacles rencontrés par leurs clients : les Timbres de Pâques N.-B., l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) à Moncton, deux représentants pour l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC), la Neil Squire Society (NSS), l'Association des troubles d'apprentissage, etc.
- Plusieurs rencontres avec Autism Connection, à Fredericton, portant sur leur consultation et leur rapport préliminaire concernant une stratégie provinciale pour les adultes atteints d'autisme
- Rencontre avec la directrice et la directrice générale de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), pour discuter des défis et des obstacles rencontrés par les personnes souffrant de problèmes de santé mentale
- Rencontre avec quatre représentants de la NSS, au sujet de la SSSPH et du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées
- Conférence téléphonique avec un représentant de l'Université Mount Allison désirant obtenir des informations sur le handicap au Nouveau-Brunswick
- Deux membres du personnel ont réalisé un entretien pour une personne atteinte d'autisme demandant du soutien dans le cadre de ses travaux universitaires.
- Rencontre avec deux représentants du bureau de Saint John des Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick, au sujet des obstacles que rencontrent les personnes handicapées

Comités et groupes de travail 2019-2020

Le CPMPH participe à plusieurs comités et groupes de travail afin de mieux traiter les enjeux liés aux personnes handicapées, notamment :

- Place 2000 : rencontre avec le comité mixte d'hygiène et de sécurité – vérifications mensuelles de la sécurité à chaque étage
- Place 2000 : rencontre avec le Comité du mieux-être, concernant les activités organisées pour le personnel de tout l'édifice
- Rencontre avec la NSS au sujet de l'activité de la Journée des Nations Unies
- Suivi avec l'hôtel Delta de Fredericton concernant la Journée des Nations Unies
- Planification continue de la Journée des Nations Unies et de la version de la NSS pour 2019
- Rencontre avec le comité de prévention de la violence en milieu de travail
- Participation de membres du personnel à plusieurs rencontres et entretien d'une correspondance régulière avec la NSS au sujet de l'activité de la Journée des Nations Unies
- Réunion de suivi avec l'hôtel Delta de Fredericton concernant la SSSPH
- Participation à plusieurs réunions pour le comité de prévention de la violence en milieu de travail

Langues officielles

Le CPMPH reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public, dans la langue officielle de son choix. Nous sommes heureux d'annoncer qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat aux langues officielles, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

**Conseil du Premier ministre pour les
personnes handicapées
(CPMPH)**

États financiers

Le 31 mars 2020

| | Page |
|---|-------------|
| Rapport du vérificateur indépendant | |
| États financiers | |
| État de la situation financière | 1 |
| État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé | 2 |
| État des flux de trésorerie | 3 |
| Notes afférentes aux états financiers | 4-6 |



Bringloe Feeney

168, rue Dundonald,
bureau 100
Fredericton (N.-B.)
E3B 0Y8
506-458-8326 TÉL.
506-458-9293 TÉLÉC.

Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du : Conseil d'administration du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CPMPH, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, l'image de l'état de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la direction de cette organisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la direction de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la direction de l'organisation.

Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport du vérificateur indépendant, suite

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que celui des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient, par ailleurs, amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment, aux responsables de la gouvernance, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience notable du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
12 juillet, 2021



Comptables professionnels agréés

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

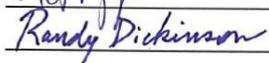
| | 2020 | 2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF FINANCIER | | |
| Somme à recevoir d'une entité apparentée, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3) | <u>113 711</u> \$ | <u>170,987</u> \$ |
| PASSIF | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 4) | 7 383 \$ | 7 701 \$ |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ | | |
| Excédent | <u>106 350</u> | <u>163 286</u> |
| | <u>113 733</u> \$ | <u>170 987</u> \$ |

Approuvé

Membres



Membres



Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées
 État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé
 Exercice se terminant le 31 mars 2020

| | 2020 Budget | 2020 Réal | 2019 Réal |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| Recettes | | | |
| Gouvernement du Nouveau-Brunswick | 300 540 \$ | 300 540 \$ | 292 000 \$ |
| Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées | - | 68 839 | 63 000 |
| 3 décembre – Journée internationale des personnes handicapées de l'ONU | - | 2 199 | - |
| Recettes diverses | - | 1 245 | 33 |
| Analyse du contexte | - | - | 145 000 |
| | <u>300 540</u> | <u>372 823</u> | <u>500 033</u> |
| Dépenses | | | |
| Traitements et avantages sociaux | 274 540 | 247 082 | 199 498 |
| Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées | - | 62 462 | 70 570 |
| Traduction et interprétation | 11 000 | 35 699 | 13 037 |
| Réunions, déplacements et honoraires du Conseil | 6 500 | 29 736 | 20 982 |
| Analyse du contexte | - | 22 437 | 140 368 |
| Fournitures de bureau | 1 500 | 12 770 | 1 336 |
| Téléphone | 3 500 | 4 997 | 4 639 |
| Divers et frais bancaires | - | 4 200 | 4 279 |
| 3 décembre – Journée internationale des personnes handicapées de l'ONU | - | 3 914 | 15 657 |
| Réunions du personnel et déplacements | 2 000 | 2 263 | 3 927 |
| Impression | 500 | 1 833 | 1 094 |
| Formation et perfectionnement professionnel | - | 1 089 | 1 771 |
| Stationnement | 500 | 863 | 657 |
| TI / Web | - | 259 | 4 536 |
| Frais postaux | 500 | 155 | 295 |
| Plan d'action-emploi | - | - | 895 |
| | <u>300 540</u> | <u>429 759</u> | <u>483 541</u> |
| Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses | - | (56 936) | 16 492 |
| Excédent accumulé, début de l'exercice | - | <u>163 286</u> | 146 794 |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | - | <u>106 350 \$</u> | <u>163 286 \$</u> |

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars 2020

| | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|------------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Encaissements provenant du gouvernement du Nouveau-Brunswick | 357 794 \$ | 273 686 \$ |
| Encaissements provenant d'autres entités | 72 283 | 61 533 |
| Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés | <u>(430 07)</u> | <u>(484 850)</u> |
| Variation de l'encaisse | - | (149 631) |
| Trésorerie à l'ouverture | - | 149 631 |
| Trésorerie à la clôture | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est la source de financement du Conseil. Le Conseil ne conserve plus un compte en banque séparé et toutes les activités d'exploitation sont traitées par l'intermédiaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

1. Nature de l'exploitation

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un groupe de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions se rapportant à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick. L'organisation est exonérée des impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont détaillées ci-dessous.

a) Comptabilisation des produits

Les produits sont consignés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil suit la méthode du report, pour la constatation des subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions à utiliser à des fins déterminées sont constatées au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans la période appropriée.

Le Conseil reçoit, à l'heure actuelle, 81 % de ses recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de ses ministères.

b) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses en immobilisations inférieures à 100 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

c) Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises, qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et à la *Loi sur l'impôt sur le revenu* du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a accès à aucun excédent, en ce qui concerne les régimes de retraite de ses employés.

2. Principales conventions comptables, suite

d) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement son actif et son passif financiers à la juste valeur marchande, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. L'organisation évalue ultérieurement son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

Le passif financier, évalué au coût amorti, comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

e) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre entités apparentées

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick paie tous les coûts au nom du Conseil, tout au long de l'année.

| | <u>2020</u> | <u>2019</u> |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Province du Nouveau-Brunswick | <u>113 133 \$</u> | <u>170 987 \$</u> |

Le montant à recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick représente le montant dû au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 315 540 \$, contre 307 000 \$, en 2019.

En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement totalisant 46 500 \$, contre 191 500 \$, en 2019.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit également un certain

soutien, à titre gracieux, au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien dont des conseillers en matière de politiques, des services de TI, des services de réception et la gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut pas être déterminée de façon raisonnable et, par conséquent, celles-ci ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

4. Comptes créditeurs et charges à payer

| | <u>2020</u> | <u>2019</u> |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| Congés annuels accumulés | 3 143 \$ | 3 280 \$ |
| Salaires accumulés | 4 109 \$ | 4 421 \$ |
| Dettes commerciales | <u>131 \$</u> | <u>- \$</u> |
| | <u><u>7 383 \$</u></u> | <u><u>7 701 \$</u></u> |

5. Dépendance économique

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est économiquement dépendant du gouvernement du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement du gouvernement provincial.

6. Autre

L'épidémie d'une nouvelle souche de coronavirus a entraîné la déclaration mondiale d'une pandémie, par l'Organisation mondiale de la santé, le 11 mars 2020. Les mesures gouvernementales en place pour lutter contre la menace sanitaire du virus ont causé des perturbations importantes dans les entreprises du monde entier, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'incidence de l'épidémie sont inconnues pour le moment, tout comme l'efficacité des interventions du gouvernement et de la banque centrale. Il n'est pas possible d'estimer, de manière fiable, la durée et la sévérité des mesures, ni leurs répercussions sur les résultats financiers futurs et sur la situation du Conseil. Toutes les incidences au 31 mars 2020 ont été incluses dans ces états financiers.